



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

CAS GÉNÉRAL APPLICABLE



Depuis le **1ER JANVIER 2020**, les exploitants de réseaux sensibles et en unité urbaine ont l'obligation de répondre aux DT avec des plans de classe A

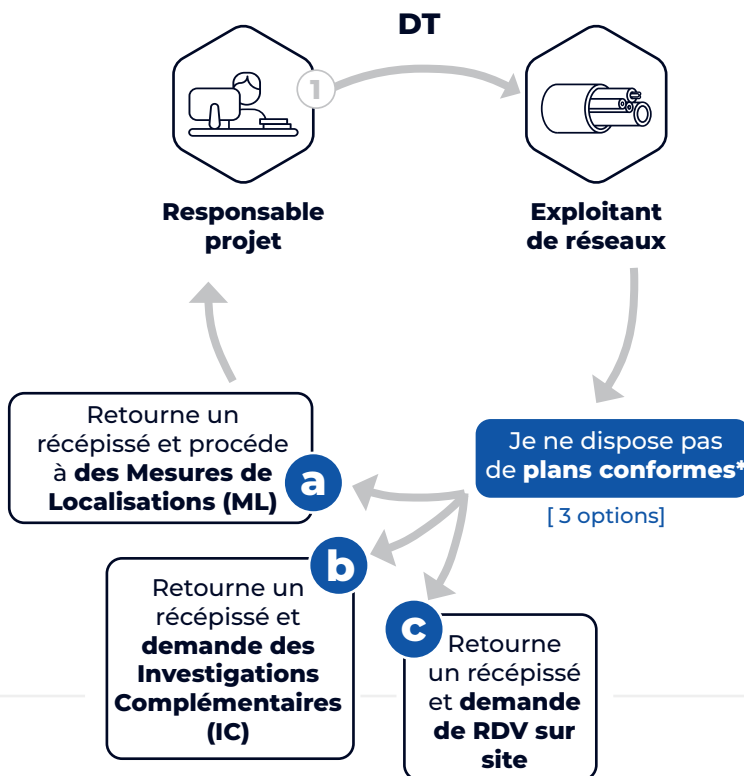


RÉPONDRE À UNE DT POUR UN EXPLOITANT DE RÉSEAUX

PLANS CONFORMES



ABSENCE DE PLANS CONFORMES



- a** Les Mesures de Localisation (ML) sont effectuées **sous la responsabilité de l'exploitant de réseaux** et réalisées par un prestataire certifié en géoréférencement. [un délai supplémentaire de 15 jours est accordé à l'exploitant, le temps de faire réaliser les ML]
- b** Les Investigations Complémentaire (IC) sont effectuées **sous la responsabilité du responsable de projet** et confiées à un prestataire certifié en géoréférencement.

CLASSIFICATION DES PLANS

Classe A	Classe B	Classe C
Incertitude : <ul style="list-style-type: none">• Rigide : < 40 cm• Flexible : < 50 cm	<ul style="list-style-type: none">• 40 cm < incertitude < 1,5 m• < 1 m pour les branchements d'ouvrages souterrains	<ul style="list-style-type: none">• Incertitude > 1,5 m

CALENDRIER - RÉPONSE CLASSE A

- 1er janvier 2026** - Pour les réseaux étant en **zone rurale et de nature sensible**.
- 1er janvier 2026** - Pour les réseaux étant en **zone urbaine et de nature non sensible**.
- 1er janvier 2032** - Pour les réseaux étant en **zone rurale et de nature non sensible**.



CAS D'EXEMPTION POUR LES IC

- Opérations unitaires (pose d'un branchement, d'un poteau...)
- Emprise des travaux affectant le sol < 100 m²
- Travaux de surface < 10 cm de profondeur
- Si aucun travaux effectué dans les zones d'incertitudes
- En cas de maintenance d'ouvrages souterrains existants



CAS D'EXEMPTION POUR LES ML

- Parties d'ouvrages cartographiées, très limitées et difficiles d'accès (intersections de routes, traversées obliques de routes, présence d'infrastructures au-dessus ou mesures de localisation en échec)
- Branchements cartographiés
- Branchements non cartographiés, mais munis d'affleurant visible ou dotés de dispositif de sécurité (à préciser sur le récépissé de DT)
- Parties non-classées A uniquement pour l'altimétrie